

.br
3

353



GUSTAVE FRANCONIE

Député de la Guyane Française

L
393



QUATRIÈME
à un Vieux Nègre
DE LA GUYANE



LA COOTYPOGRAPHIE
Société Ouvrière d'Imprimerie — 11, Rue de Metz, Courbevoie (Seine)
Téléphone 260

1909

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20039698

MANIOC.org
Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

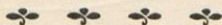
12



355

GUSTAVE FRANCONIE

Député de la Guyane Française



QUATRIÈME

à un Vieux Nègre

DE LA GUYANE



LA COOTYPOGRAPHIE

Société Ouvrière d'Imprimerie — II, Rue de Metz, Courbevoie (Seine)
Téléphone 260

—
1909

QUATRIÈME A UN VIEUX NÈGRE

DE LA GUYANE

Quand je vous disais, mon cher Vieux Nègre, que je n'étais pas sûr d'en avoir fini avec vous !...

En effet, me revoilà !...

Mais, n'abandonnez rien pour cela, je vous prie, de la dédaigneuse placidité avec laquelle vous devez certainement accueillir chacune de mes petites causeries.

Si je reviens à vous aujourd'hui, c'est pour bien moins encore que pour répondre à vos agréables plaisanteries ordinaires sur mon compte ; c'est tout simplement que, lisant ces temps passés une annonce de la *Presse Coloniale* du 29 août dernier — vous connaissez, n'est-ce pas ? — j'ai eu une idée : l'idée de bien asseoir, sans interruption dorénavant, nos excellentes relations, afin de pouvoir, par votre intermédiaire, causer un peu, enfin, avec mes électeurs et leur expliquer certaines choses — Vous ne le trouverez pas mauvais, n'est-il pas vrai ?

Il faut vous dire, en effet, que, depuis 1906, et malgré des conventions verbales, faites alors entre M. Ronjon et moi, jamais je n'ai pu réussir, jusqu'à notre rupture, à faire insérer à Cayenne, dans le journal l'*Œil*, soit intégralement, soit opportunément, soit même du tout, aucun de mes comptes rendus de mandat à mes électeurs, à moins que ces comptes rendus ne fussent absolument insignifiants ; sinon, crac..., tout était aussitôt modifié, retardé, supprimé.....

Non ?... Prêtez-moi alors, si vous le pouvez, quelques instants de votre plus bienveillante attention.

Le 4 octobre 1906, j'envoie à Cayenne, et à publier, une importante *Lettre à mes Electeurs*.

Savez-vous ce que l'on fait ? On la publie, en effet, mais si invraisemblablement revue, corrigée, et surtout *diminuée* — et encore par des *hommes de loi*, m'écrit-on — que, scandalisé, à bon droit, je crois, de voir des *hommes de loi* modifier les comptes d'un *mandataire* à ses *mandants*, je réclame sans retard, par câblogramme, en menaçant de donner ma démission de député, si l'on ne publiait pas immédiatement mon texte à moi, dans son intégralité.

Par bonheur, c'était juste le moment où M. Ronjon arrivait de France à Cayenne ; se souvenant de nos conventions, il me fit donner immédiatement satisfaction ; mais ma lettre n'en avait pas moins été, d'abord, modifiée, puis, publiée avec plus de deux mois de retard.

Et d'une.

Mais ne voilà-t-il pas que, en même temps qu'il me faisait donner satisfaction, M. Ronjon s'avise de me demander, lui-même, l'autorisation de faire dorénavant des *coupures* à mes comptes rendus de mandat toutes les fois que ces comptes rendus seraient *trop longs*, ou que des *raisons politiques nécessiteraient ces coupures* !...

Nouvelle stupéfaction, et plus grande encore, chez moi, vous le pensez bien, mon cher Vieux Nègre.

En effet, et tout d'abord, j'avais beau me tennailier le cerveau pour tâcher de découvrir quelles sacrées diableses de *raisons politiques* pouvaient, à aucun moment et en dehors de mon propre jugement à moi, m'interdire de rendre complètement compte de mon mandat à mes électeurs, je n'y parvenais pas, Je l'écrivis à M. Ronjon.

Mais hélas ! c'était loin d'être tout. M. Ronjon étayait de bien d'autres et bien autres considérations, sa demande d'autorisation de *coupage* : le journal *l'Œil* était de bien petit format ; il était bien difficile d'y insérer de longs articles ;

il nécessitait de grandes dépenses, à peine et pas toujours couvertes par la vente ; il y avait beaucoup de rédacteurs ; tout le monde voulait être imprimé, etc...

Et, comme preuve de cette tout dernière raison donnée par M. Ronjon, je recevais, en même temps que sa lettre, le dernier numéro paru de l'*Œil*, contenant... trois colonnes de reproduction de la *Mélée Sociale*, de M. Georges Clemenceau.

A tout autre qu'à moi, cette preuve eût paru, sans doute, absolument convaincante ; et, d'autant plus, que, en dehors même de toute autre considération, les écrits d'un homme comme M. Clemenceau devaient être, nécessairement, infiniment plus intéressants pour les électeurs de la Guyane, que les faits et gestes de leur pauvre hère de député, n'est-ce-pas, mon cher Vieux Nègre ?

Malheureusement, ici encore, et probablement grâce à mon esprit irrémédiablement biscornu, même cette dernière considération ne pouvait parvenir à me convaincre, quelque extraordinaires efforts que je fisse. Je l'écrivis aussi à M. Ronjon.

Maintenant, l'*Œil* était de format exigü ?... Il ne faisait pas ses frais ?... Il y avait moyen de tout concilier. Je proposai à M. Ronjon de faire un tirage spécial, pour moi, à mes frais, toutes les fois que j'enverrais un compte rendu pour mes électeurs, sauf pour le journal, à décliner, chaque fois, toute responsabilité de mes écrits, si cela lui convenait. « En effet, lui disais-je, ce n'est probablement « pas pour ma poche que la Colonie me fait une subven-
« tion annuelle de 7.000 francs ; mais, apparemment, pour
« m'occuper de ses affaires, et surtout lui en rendre régu-
« lièrement compte, soit par le télégraphe, soit par tous
« autres moyens coûteux. Il n'y a donc qu'à aller de
« l'avant... »

Je ne pouvais pas me montrer meilleur prince, n'est-ce pas, mon cher Vieux Nègre ?

Eh bien, vous ne le croiriez pas, M. Ronjon ne répondit pas un mot à ma proposition, pas plus d'ailleurs qu'à mes impuissances de cerveau, dont je lui faisais part en même temps. Il se contenta de m'écrire que je l'avais *insulté*, tout comme vous-même m'accusiez, le 20 mars dernier, de l'avoir *outragé* dans la *Presse Métropolitaine*. Si bien que, rapprochant, en ce moment même, malgré moi, dans mon esprit, vos deux accusations, formulées à des dates si distantes l'une de l'autre, je me demande si, par hasard, je n'aurais pas passé ces trois dernières années à ne faire que constamment outrager M. Ronjon, sans m'en douter moi-même, Mais, ne nous livrons pas à de telles digressions.

Dès ce moment, vous devez voir, mon cher Vieux Nègre, à quelles graves et très sérieuses difficultés je me heurtai dès le début.

Malgré ces difficultés, je ne me tins pas encore, cependant, pour complètement battu. Je fis contre fortune bon cœur, ne parlai plus de rien, et attendis patiemment quel accueil serait fait, dans l'avenir, à quelque correspondance, sagement écourtée d'avance par moi-même, que j'enverrais pour mes électeurs.

Une occasion ne tarda pas à se présenter.

A propos du retour à Cayenne d'un magistrat que l'on avait espéré n'y plus revoir, M. Ronjon m'envoya copies de protestations enflammées, *affolées* devrais-je dire, du Conseil Général et du Conseil Municipal de Cayenne, en me demandant d'aller soutenir ces protestations au Ministère des Colonies, afin de faire enlever définitivement ce magistrat de la Guyane. Trouvant, malgré tout le respect que je voulais avoir pour les Conseils de la Colonie, que leurs protestations étaient absolument insuffisantes et inconstitutionnelles, je me refusai à toute démarche, et envoyai à

M. Ronjon une correspondance à publier pour la justification de mon attitude, dans la circonstance, aux yeux de mes électeurs.

Prrrt..., mon cher Vieux Nègre, supprimée, la correspondance.

Et de deux !...

Il est vrai que j'avais laissé à M. Ronjon la faculté de la publier ou de ne pas la publier, à son gré.....

Eh bien, quoi ? mon cher Vieux Nègre. Pourquoi vous agiter ainsi ? Attendez donc la suite de mon histoire, vous jugerez ensuite. Mais, dès à présent, ne comprenez-vous pas que c'était pour ménager des amours-propres ?

Laissez-moi donc continuer.

Exactement dans le même temps, je venais de faire, avec deux de mes honorables collègues de la Chambre, les efforts les plus extraordinaires, auprès du Ministre des Colonies, pour l'empêcher de renvoyer M. Dubarry à la Guyane, et nous n'avions pas réussi. Seulement, le Ministre avait bien voulu me donner une garantie contre M. Dubarry, et j'en avais immédiatement fait l'objet d'une correspondance à mes électeurs, que j'envoyai à M. Ronjon, en le priant, *impérativement* pour ainsi dire, — et cela se conçoit de soi — de la publier *avant l'arrivée* de M. Dubarry à Cayenne.

Pourquoi M. Ronjon ne fit-il pas publier cette correspondance, malgré ma prière indiscutablement impérative, quoiqu'elle lui fut parvenue largement à temps ? Et pourquoi accueillit-il M. Dubarry, à son arrivée, en auxiliaire improvisé et futur de notre politique, comme si de rien n'avait été, ici, en France, comme si je n'avais pas fait les plus extraordinaires efforts contre ce même M. Dubarry, et alors que l'on s'était tant enflammé contre le magistrat dont je vous parlais tout à l'heure ?

Ça..... mon cher Vieux Nègre, c'est votre affaire à

vous. Ce sera à vous de le rechercher, si le cœur vous en dit, et si vous êtes curieux de le savoir.

Quant à moi, je ne veux pas m'écarter, quant à présent, de la seule chose qui me préoccupe : vous montrer que jamais je n'obtenais la publication de mes comptes rendus de mandat à mes électeurs.

En ce qui concerne celui relatif à M. Dubarry, dont je vous parle ici, lorsque je reprochai plus tard à M. Ronjon de ne l'avoir pas fait publier, il me soutint *mordicus*, malgré toute vraisemblance, que lui en avais laissé la faculté.

Vainement je le renvoyai, à satiété, à ma correspondance particulière avec lui pour lui prouver que, malgré sa scrupuleuse attention bien connue à tout ce qu'il fait, il avait confondu ce compte rendu avec celui concernant le magistrat, qui, du reste, *ne lui était arrivé que postérieurement* ; je ne pus parvenir à l'en faire démordre, jusqu'au jour où il revint en France, une année après, et où je fus obligé de lui soumettre, dans mon cabinet de travail, et devant témoin, les brouillons de ma correspondance avec lui — jour qui, d'ailleurs, soit dit en passant, fut celui de ma rupture définitive avec lui.

Mais, il n'en reste pas moins que ni l'un ni l'autre de mes comptes rendus n'avait été publié, n'est-ce pas ?

Et de trois.

Et alors, commencez-vous à comprendre, Vieux Nègre de mon cœur, pourquoi je vous disais tout à l'heure de ne pas tant vous agiter et frétiller d'avance ?

Et pourtant, l'un au moins de mes deux comptes rendus aurait dû être publié, puisque je n'avais accordé la faculté de suppression que pour l'un des deux.

Je dis plus : je dis que, malgré toutes trop complaisantes permissions de suppression de ma part, un véritable et sincère souci des droits des électeurs aurait dû pousser à publier *toujours, et intégralement, toutes* mes correspon-

dances à eux adressées — car, pour eux, c'était la constante connaissance de tous mes actes, leur constante garantie contre moi ; pour moi, la constante justification, la constante prise de responsabilité de ma conduite de tous les instants.

Pourquoi donc avait-on l'air de tant redouter, pour moi, mes responsabilités, alors que, moi-même, je montrais constamment ne pas craindre de les prendre ?.....

Ça..... c'est encore un mystère dont vous chercherez encore vous-même l'explication, mon cher Vieux Nègre, si vous êtes aussi curieux que peu réfléchi d'ordinaire.

Pour moi, je continue.

Il y avait à peine vingt jours que M. Ronjon avait accueilli M. Dubarry de la façon que je vous indiquais tout à l'heure, que je recevais de lui un câblogramme, non moins enflammé que les précédentes protestations des conseils locaux, me demandant d'aller solliciter du Ministre la *punition* du même M. Dubarry et du Gouverneur Picanon, **coupables d'avoir fait de la pression officielle, et d'avoir excité l'émeute (!)**, au cours d'élections qui se faisaient dans le moment. — Comme le câblogramme ne me fournissait aucune preuve de la culpabilité de ces messieurs, et comme, toujours avec mon esprit biscornu, je ne pouvais concevoir que l'on demandât la punition de coupables dont on n'établissait pas la culpabilité, je me refusai à une pareille démarche, et envoyai une fois de plus, à M. Ronjon un compte rendu justificatif de ma conduite, à publier pour mes électeurs.

Mais, une fois de plus aussi..... au panier ma justification.

Et de quatre.....

Comme je vous le demandais dernièrement pour autre chose, saviez-vous tout cela, mon cher Vieux Nègre ?..... Et maintenant que je vous l'ai conté, êtes-vous enfin convaincu que jamais je n'ai pu obtenir la publication, à

Cayenne, de mes comptes rendus de mandat à mes électeurs ?.....

Du reste, est-ce pour en faire ici grief à personne que je vous l'ai conté ? — Pas le moins du monde. Pas plus que je ne fais grief à M. Ronjon, de n'avoir jamais communiqué aux électeurs, un seul mot des cinquantaines de pages de lettres particulières que je lui adressais par chaque courrier, où je discutais constamment avec lui de toutes les affaires de la colonie, et que peut-être il aurait dû penser n'être pas faites pour lui seul.

En effet, les propriétaires du journal l'*Œil* étaient bien les maîtres d'accueillir ou de ne pas accueillir mes comptes rendus dans leur journal, n'est-ce pas ? M. Ronjon était bien le maître de rompre les conventions qu'il avait faites avec moi, n'est-ce pas ? Il était parfaitement autorisé, par les hautes situations qu'il occupait dans le pays, à croire que lui seul avait droit de connaître mes opinions et mes actes, n'est-il pas vrai ?...

Non. Tout ce que j'ai voulu, par mon récit, et veux encore, c'est en arriver à vous dire ceci :

Mes électeurs ayant été constamment et complètement privés, depuis trois ans, de toutes les communications que je leur adressais, comprenez-vous enfin comment on peut leur dire facilement aujourd'hui et, impunément, en mon absence de Cayenne, que je n'ai jamais rien fait, que je n'ai jamais voulu m'occuper de rien, que je ne suis qu'un fainéant, qu'un ignare, qu'un traître, un renégat, et enfin pour tout dire, en un mot, un vendu au parti Ursleur !

Comprenez-vous comment vous-même, malgré votre longue — quoique intermittente — expérience, vous avez pu, vous aussi, couper dans ces ponts, m'accuser, de bonne foi, de toutes les abominables choses dont vous m'accusiez le 20 mars dernier, en arriver enfin à ne plus savoir me

distinguer d'un fabricant de *barbados* ou de faux comités électoraux centraux !

Comprenez-vous surtout combien je suis heureux que les circonstances nous aient mis, malgré tout, en rapports indissolubles, et me permettent, ainsi, de parler un peu..., enfin !... à mes électeurs ?

Oui, vous comprenez bien tout cela, n'est-ce pas, mon cher et inestimable Vieux Nègre ?

Eh bien ! revenons donc à notre point de départ, — je veux dire à l'annonce de la *Presse coloniale* du 29 août, que je veux précisément commenter en quelques mots pour les électeurs. — Et pour cela, permettez-moi de la reproduire dans son intégralité :

CONGRÈS DES ANCIENNES COLONIES

M. A. Naudot, ancien chef du service de l'Enregistrement et des Domaines de la Guyane française, présentera au Congrès des Anciennes Colonies un rapport sur l'industrie aurifère et les taxes fiscales en Guyane française.

L'industrie de l'or en Guyane française n'a pas donné tous les résultats qu'on pouvait attendre, cela est dû au manque de fonds, au manque d'esprit de suite, à l'emploi de procédés trop rudimentaires et aux taxes fiscales qui atteignent cette industrie. Ces taxes sont :

1° *Enregistrement. 2,50 0/0 sur le capital social tout entier;*

2° *Droits d'entrée. (Octroi de mer 5 0/0; consommation environ 4 0/0; douane sur marchandises étrangères environ 4 0/0 de la valeur, droit qui, augmenté des deux précédents, grève ces marchandises d'une charge totale de plus de 10 0/0. Le Conseil général a émis l'avis que le matériel destiné à l'industrie aurifère, généralement de*

fabrication étrangère, soit exonéré de tout droit de douane, ainsi que des droits d'octroi de mer et de consommation ;

3^o Droits de circulation sur l'or. (226 francs par kil. pour l'or natif en poudre et en pépites, 238 fr. par kil. pour l'or natif en lingots); il est excessif et devrait être ramené au taux de 5 0/0 ;

4^o Redevances territoriales. 1 fr. l'hectare.

Les conclusions de M. Naudot sont les suivantes :

1^o En ce qui concerne le droit d'enregistrement des Sociétés aurifères, le maintenir sous l'empire de droit commun ;

2^o En ce qui touche les droits d'entrée de l'outillage minier, douane, octroi de mer, si ce n'est déjà fait, l'envoi, avec avis favorable au Conseil d'Etat, pour être convertis en décret, des trois délibérations y relatives du Conseil général de la Guyane ;

3^o En ce qui a trait au droit de circulation. prendre au plus tôt les dispositions nécessaires pour que le taux en soit réduit, au moins sur l'or provenant des exploitations mécaniques.

Que M. Naudot déplore l'insuffisance de la production de l'or à la Guyane ; qu'il attribue cette insuffisance aux taxes fiscales qui atteignent l'industrie aurifère et l'empêchent, suivant lui, de recourir à des moyens de production perfectionnés ; que, partant, il appelle de ses vœux la réduction du taux de certaines de ces taxes, et même la suppression totale de certaines autres ; c'est affaire à lui, et je n'ai pas à me soucier autrement des vues et des vœux de M. Naudot.

Mais que le Conseil général de la Colonie eût émis l'avis que le matériel destiné à l'industrie aurifère, et généralement de fabrication étrangère, fût exonéré de tous droits de douanes ainsi que des droits d'octroi de mer et de con-

sommutation; que l'on demandât que cet avis fût, le plus tôt possible, converti en décrets; c'est là un point sur lequel peut-être ai-je le droit de faire quelques réflexions en faveur de la classe ouvrière, dont je persiste à me prétendre un des défenseurs, quoi que vous en puissiez penser et dire, mon cher Vieux Nègre.

Comment ! voilà une Colonie où toutes les importations sont soumises aux taxes douanières, et particulièrement les denrées de toute première nécessité pour la classe ouvrière, et c'est le Conseil général, représentant de cette classe ouvrière et, de plus, ayant charge d'une vraie colonisation de la Guyane, qui réclame une exonération de ces droits, sur quoi?... sur le matériel, généralement de fabrication étrangère, destiné à l'industrie aurifère !...

En faveur de qui, et en vue de quoi, je vous prie ?

En faveur de la classe ouvrière ? — Evidemment non. En effet, et quoi que voudraient prétendre certains fricoteurs, intéressés à flatter quand même une partie du peuple, n'est-ce pas encore une infime minorité de la classe ouvrière qui se livre, pour son propre compte, à l'industrie aurifère ? Est-ce cette minorité qui en est déjà à pouvoir recourir aux outillages perfectionnés dont parle M. Naudot ? Au demeurant, serait-ce dans cette voie que devraient chercher à pousser la classe ouvrière de sincères défenseurs de ses intérêts *généraux* et d'une vraie colonisation de la Guyane ?...

En faveur du budget de la Colonie ? — Plus évidemment, non encore, puisque ces exonérations de droits entraîneraient précisément, au contraire, une réduction des revenus budgétaires.

En vue d'un accroissement futur de la production aurifère, et partant, par là même, des revenus budgétaires destinés à la colonisation du pays ? Ce sera donc, éternel-

lement, à l'avenir, que nous réserverons cette colonisation ? Ne saurait-elle commencer, dès à présent, avec les ressources actuelles mêmes du budget, et au profit de la génération ouvrière actuelle même, réclamant de tous côtés des secours ?

Les ressources actuelles du budget sont insuffisantes ? Est-ce pour cela que l'on a songé à les réduire encore, sous prétexte de plus grand développement de la production aurifère ?

Qu'importe à la classe ouvrière le développement de la production aurifère, puisque ce n'est pas elle qui en récolte les scandaleux profits ? Et, dès lors, qu'importait aussi au Conseil général.

Ne pouvait-on laisser à messieurs les capitalistes exploiters des grands placers, le soin de perfectionner eux-mêmes leur outillage et d'augmenter leurs fortunes à leurs propres frais, et au moyen de leurs propres bénéfices, sans leur faire cadeau, pour cela, d'une partie des recettes de la colonie, que de vrais défenseurs de la classe ouvrière ne devraient utiliser qu'à l'amélioration générale de son sort à elle, sans aucun souci d'aucune industrie particulière, déjà riche par elle-même ?

Pour la centième fois, est-ce en poussant au développement exclusif de l'industrie aurifère que de sincères défenseurs de la classe ouvrière peuvent se figurer travailler à une véritable colonisation de la Guyane, à une véritable amélioration générale du sort des populations guyanaises, — à moins que, loin de faire des cadeaux à l'industrie aurifère, on ne lui prenne, dès à présent, au contraire, toute la part de ses profits, à laquelle la colonie a un incontestable droit, et qu'elle a tort de ne lui avoir jamais réclamée jusqu'à présent ?

En résumé, à qui profiteront les exonérations deman-

dées, sinon aux seuls capitalistes exploiters des mines d'or de la Guyane ?

Voilà, *grosso modo*, mon cher Vieux Nègre, la question que je pose ici, à la classe ouvrière de la Guyane elle-même ; et je ne doute aucunement de sa réponse, si elle veut entrer dans le détail, et se rendre complètement compte des choses.

Quant à votre réponse à vous, mon cher Vieux Nègre, je crois la connaître d'avance. Pour tout ce que je viens d'écrire là, vous ne manquerez certainement pas de répéter, une fois de plus, que c'est moi qui trahis la classe ouvrière, tous les ouvriers étant aujourd'hui des ouvriers mineurs à leur propre compte, n'est-ce pas ?

Eh bien, permettez-moi de vous le dire, ce ne sera qu'une nouvelle fumisterie de votre part, si bien que vous m'obligerez, un de ces jours, à vous appeler, non plus : mon cher Vieux Nègre, mais mon cher Vieux Fumiste. Je vous assure que je le regretterais du plus profond de mon cœur.

En attendant, au revoir plus que jamais, cher et précieux instigateur de mes gaïetés actuelles, trop longtemps restées rares jusqu'à présent, hélas !

Gustave FRANCONIE.

Mais je m'avise. Serait-ce l'ancien Consul Général et pas celui d'aujourd'hui qui a fait tout ce que je viens de critiquer là ? En ce cas, dites donc à ce dernier de se dépêcher de tout défaire, et de faire juste le contraire. Autrement, je pourrais être tenté de l'accuser, à mon tour, d'être vendu au parti des capitalistes, ce qui ne ferait certainement pas bon effet pour lui.

Mais, au fait, de *socialiste* qu'elle était, la majorité du Conseil général n'est-elle pas devenue, depuis peu, simplement *radicale*, c'est-à-dire moins avancée encore que le parti Ursleur ?

Alors !.....



20738